

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
20 octobre 2022**

Convocation :
14 octobre 2022

Publiée le :
14 octobre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guérolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec		

Absents excusés :

Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

1. Détermination des taux de promotion, avancements de grade

Vu le 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » (remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 septembre 2022, il est proposé de fixer pour l'année 2022 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Grade d'origine :	Grade d'avancement :	Ratio « promus – promouvables » :
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	100 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le taux proposé ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
20 octobre 2022**

Convocation :
14 octobre 2022

Publiée le :
14 octobre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guérolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec		

Absents excusés :

Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

2. Modification d'emploi

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs adopté par délibération du 9 juillet 2020 ;

Considérant les missions réellement assurées par l'emploi d'agent technique polyvalent ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'ouverture, à compter du 1^{er} novembre 2022, de l'emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe ;
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- Adopte le tableau des emplois et des effectifs suivant, à compter du 1^{er} novembre 2022 :

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois <i>Heures hebdomadaires</i>	Emplois	Occupation
B	Rédacteur territorial	Rédacteur	1 poste de 35 heures	Secrétaire de mairie	Un titulaire
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1 poste de 35 heures	Agent technique polyvalent	Un titulaire
		Adjoint technique			
		Adjoint technique	1 poste de 12 heures	Agent d'entretien	Un contractuel

Département de la Sarthe
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
20 octobre 2022

Convocation :
14 octobre 2022

Publiée le :
14 octobre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guérolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec		

Absents excusés :

Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

3. Admission en non-valeur, budget assainissement

Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par le comptable public au 19 septembre 2022, et transmis le 26 septembre ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables la somme de 168,80 €, à imputer au compte 6541 du budget assainissement, correspondant au détail suivant :

Exercice	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer
2019	T-58	70611--	79,00 €
2019	T-58	706121--	5,40 €
2020	T-225	70611--	79,00 €
2020	T-225	706121--	5,40 €

- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
20 octobre 2022**

Convocation :
14 octobre 2022

Publiée le :
14 octobre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec		

Absents excusés :

Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

4. Choix de prestataire – vitraux de l'église

Vu le devis transmis par le prestataire « ATELIER DE VITRAIL Lvi » sur lequel a pu s'appuyer l'assurance, pour calculer le montant de prise en charge suite aux dégâts occasionnés par la grêle ;

Considérant la spécificité du chantier et la spécialisation de l'entreprise dans le domaine de la restauration de vitraux anciens ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la réparation/restauration des vitraux de l'église : ATELIER DE VITRAIL Lvi ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D. Bessière et É. Giordano ne participent pas au débat ni au vote.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
20 octobre 2022**

Convocation :
14 octobre 2022

Publiée le :
14 octobre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guérolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec		

Absents excusés :

Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

5. Choix de prestataire – pignon de l'école

Vu le devis transmis par le prestataire « EURL ALEXANDRE PATRY » le 5 septembre 2022 ; sur lequel s'appuie la demande d'aide auprès des services de l'État ; qui propose une reprise de la maçonnerie, en moellons (chaux, sable) ;

Vu le devis transmis par le prestataire « Girard Rénov », déjà retenu pour la réfection des enduits, le 6 octobre 2022 ; qui propose la réalisation d'une fondation en béton armé et un montage en bloc à bancher. Une variante avec parement pierre serait envisageable mais toujours sur fondation en béton ;

Considérant la structure du bâtiment, son aspect patrimonial, et l'avis de l'architecte du CAUE sur la méthode de reconstruction ;

Considérant les propositions tarifaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la reprise/reconstruction du pignon du bâtiment scolaire (dit « 3^e classe ») : EURL ALEXANDRE PATRY ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
20 octobre 2022**

Convocation :
14 octobre 2022

Publiée le :
14 octobre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec		

Absents excusés :

Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

6. Choix de prestataire – toiture de l'école

Vu le devis transmis par le prestataire « SAS Tellier Suteau », sur lequel a pu s'appuyer l'assurance, pour calculer le montant de prise en charge suite aux dégâts occasionnés par la grêle ;

Considérant la prestation proposée et les conditions tarifaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la réparation/réfection de la couverture du bâtiment scolaire : SAS Tellier Suteau ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
20 octobre 2022**

Convocation :
14 octobre 2022

Publiée le :
14 octobre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guérolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec		

Absents excusés :

Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

7. Choix de prestataire – accès du cimetière

Vu le devis transmis par le prestataire « SARL Thomas Vélot Terrassement », daté du 9 août 2022, sur lequel s'appuie la demande d'aide auprès des services de l'État ;

Considérant la prestation proposée et les conditions tarifaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la réfection/réalisation en enrobé de l'allée centrale du cimetière : SARL Thomas Vélot Terrassement ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
20 octobre 2022**

Convocation :
14 octobre 2022

Publiée le :
14 octobre 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec		

Absents excusés :

Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

Liste des délibérations :

1. Détermination des taux de promotion, avancements de grade
2. Modification d'emploi
3. Admission en non-valeur, budget assainissement
4. Choix de prestataire – vitraux de l'église
5. Choix de prestataire – pignon de l'école
6. Choix de prestataire – toiture de l'école
7. Choix de prestataire – accès du cimetière

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, Mme Élisabeth Giordano